



Police

INFO

Nouvelles

Numéro 1996

19 novembre 2010

SOMMAIRE

Service médical

Une réflexion sur les tâches-clé
est en cours

.....

Octroi de distinctions honorifiques

Doyen d'honneur, lauréat et
cadet du travail

.....

Mobilité

La Direction des unités spéciales recrute

.....

Service médical

Une réflexion sur les tâches-clé est en cours

Début 2009, certaines critiques avaient été émises sur le fonctionnement du Service médical, tant dans la presse écrite que par voie syndicale.

Suite à ces critiques, un premier séminaire stratégique a été tenu, en juin 2009, entre le directeur général de l'appui et de la gestion (DGS) et des représentants du Service médical (DSDM). Objectif : initier la réflexion sur les tâches-clé du Service médical.

A cette suite, le Service médical a lancé une enquête – fin 2009/début 2010 – auprès des différents employeurs de la police intégrée (la police fédérale et chaque zone de police) sur leurs attentes en matière de services à rendre par le DSDM. Les organisations syndicales représentatives ont, dans ce cadre, également été consultées.

Les résultats de cette enquête ont été présentés aux syndicats lors de la séance du Comité supérieur de concertation du 14 juillet dernier. Les résultats ont également été présentés à différents fora policiers, comme le Comité de direction de la police fédérale, la Commission permanente de la police locale, la réunion des directeurs coordinateurs de la police fédérale.

Par ailleurs, ils ont aussi fait l'objet d'une analyse approfondie par un groupe de travail institué au sein de DSDM, lequel a envisagé différentes hypothèses de travail. Ces hypothèses ont été examinées lors d'un nouveau séminaire stratégique qui s'est tenu les 4 et 5 octobre derniers entre le DGS et des représentants de DSDM. Différentes propositions concrètes quant aux (futurs) tâches-clé du service médical ont été formulées.

A ce stade, il est encore trop tôt pour communiquer dans le détail sur ces propositions. Celles-ci doivent préalablement être soumises à l'autorité politique, aux partenaires comme la Commission permanente de la police locale et à la concertation syndicale. Nous ne manquerons cependant pas de vous tenir informés de la suite qui sera réservée à ce dossier. ■

Public

Police fédérale

Direction des relations internes

Éditeur responsable: Éric Cobut

www.polsupport.be

Vous pouvez poser vos questions
au call center :

0800 99 272

callcenterDSI@brutele.be

Imprimerie de la police intégrée

Octroi de distinctions honorifiques

Doyen d'honneur, lauréat et cadet du travail

L'Institut royal des élites du travail de Belgique, créé au sein du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, octroie les titres de Doyen d'honneur, Lauréat et Cadet du travail dans les différents secteurs de l'activité économique. Parmi les secteurs qui entrent en ligne de compte pour l'octroi de ces décorations, figure celui des services de police et de sécurité, dont nous relevons.

L'objectif de l'Institut est de mettre à l'honneur et de promouvoir les connaissances et mérites professionnels. Il octroie une reconnaissance publique à un secteur spécifique par l'octroi d'une distinction à un travailleur de ce secteur. A ce titre, l'Institut décerne les distinctions honorifiques suivantes :

- **Cadet du travail** : il faut moins de 30 ans et avoir 3 ans d'expérience ;

CADET DU TRAVAIL



- **Lauréat du travail (or, argent, bronze)** : avoir atteint l'âge de 30 ans et compter au moins 10 années de pratique professionnelle dans le secteur. On évalue les compétences personnelles, la manière dont on s'est investi dans son travail et la transmission de son savoir, ou encore l'engagement social.
- **Lauréat du travail au titre de promoteur** : on évalue l'engagement dans l'organisation de la procédure au sein de son secteur.
- **Doyen d'honneur du travail.**

LAUREAT DU TRAVAIL - OR



LAUREAT DU TRAVAIL - ARGENT



LAUREAT DU TRAVAIL - BRONZE



- **Doyen d'honneur du travail** au titre honoris causa. La procédure d'octroi, ouverte pour la première fois à tous les membres du personnel de la police intégrée a été entamée en 2009.

DOYEN D'HONNEUR



Elle a débuté par une campagne d'information (via Polsupport, PolDoc, Infozone, Infonouvelles), au cours de laquelle les candidats étaient prévenus de la possibilité d'introduire un dossier d'inscription auprès de l'Institut. Six

cents membres du personnel de la police intégrée se sont portés candidats.

Dans un deuxième temps, l'Institut a demandé à l'employeur de lui fournir une appréciation confidentielle de chaque candidat, afin de déterminer si celui-ci remplissait les conditions d'octroi du titre pour lequel il postulait.

Lors d'une troisième phase, chaque candidat a été entendu par une Commission d'évaluation.

Lors d'une quatrième phase, l'Institut annonce les résultats aux 525 lauréats lors d'une cérémonie de remise des médailles qui aura lieu le 28 novembre 2010 au Heysel.

Les nominations ou promotions ont fait l'objet d'un arrêté royal publié le 30 juillet 2010 (voir BP du 15 novembre 2010).

La procédure se clôture par la remise des brevets au niveau local par les différentes administrations communales. Celles-ci remettent les brevets aux lauréats qui résident sur leur territoire, parfois même lors d'une cérémonie spécifique. ■



Mobilité

La Direction des unités spéciales recrute

Par la mobilité du 10/12/2010, l'UCT (UnderCover Team) procédera au recrutement et à la sélection d'agents sous couverture (cadre de base, moyen et officier) et de coordinateurs (cadre moyen).

Le team est composé de membres permanents (team fixe) et d'agents part time (occasionnels) formant le « Pool UCT ».

Toutes les candidatures (team fixe ou pool) doivent être rentrées via la procédure classique de mobilité. Les candidats passeront les tests de sélection et seront, à l'issue de ceux-ci, orientés vers le team fixe ou le pool sur décision de CGSU, en accord avec les chefs de service ou directeurs.

Les membres du team fixe feront mutation vers l'UCT où ils exerceront leur emploi à temps plein.

Les membres du pool UCT resteront actifs dans leur emploi actuel. Ils seront appelés occasionnellement pour travailler comme agent undercover dans le cadre de missions d'infiltration de la criminalité organisée.

Au sein de la police fédérale et locale, de nombreuses personnes ont, de par leur fonction, ou en dehors de celle-ci, acquis certaines connaissances et/ou des compétences spécifiques.

Compétences qui nous intéressent particulièrement (Team fixe et Pool)

- Expériences de travail en dehors du milieu policier
- Connaissance des langues nationales (néerlandais, allemand)

- Connaissance de langues étrangères (anglais, espagnol, portugais, arabe, chinois,...)
- Connaissance pratique ou expérience de travail dans le milieu de l'Import-export, du transport (par la route, l'eau ou les airs) et de l'expédition, ports et aéroports.
- Informatique, ICT, Hacking...
- Connaissance de milieux allochtones
- Expertise financière
- « Look » particulier
- Toutes les tranches d'âge nous intéressent
- ...

Nous sommes aussi à la recherche de candidates féminines, ainsi que de collègues d'origine ethnique différente ou ayant vécu longtemps à l'étranger.

Sessions d'informations

Des sessions d'informations seront prévues afin de pouvoir répondre à toutes les questions posées par les éventuels candidats.

BRUXELLES

Jeudi 25 novembre 2010 à 14h00

Complexe de Witte de Haelen, bloc M (ancien Mess Offr)

CHARLEROI

Jeudi 2 décembre 2010 à 9h00

Complexe de Jumet salle 915

LIEGE

Vendredi 26 novembre 2010 à 9h00

Centre de formation de Vottem Bloc Y local 65

MONS

Jeudi 9 décembre 2010 à 9h00

Académie de Police de Jurbise Local A21

NAMUR

Mardi 7 décembre 2010 à 14h00

Académie de Police Prov. de Namur.

Pour d'éventuelles précisions vous pouvez contacter le **0475/840585**

Information aussi disponible sur Portal. ■

